

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

L'engagement actionnarial consiste à inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sur le long terme au travers d'un suivi et d'un échange constructif.

Les axes de la politique d'engagement actionnarial de GASPAL GESTION, en lien avec les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), se déclinent à travers les éléments suivants :

- Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise. Ces éléments sont inhérents à l'analyse des investissements.
- Le dialogue avec les sociétés détenues à travers des meetings avec le management, la participation active à des journées investisseurs.
- L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions : GASPAL GESTION participe activement en votant en assemblée générale, en refusant des résolutions proposées si celles ne vont pas dans l'intérêt des actionnaires, en soutenant ou déposant des résolutions externes si celles-ci sont jugées nécessaires.
- La coopération avec les autres actionnaires ;
- La communication avec les parties prenantes pertinentes ;
- La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels à travers la politique de gestion des conflits d'intérêt et la cartographie des conflits d'intérêt potentiels, toutes deux révisées régulièrement.

En cas de manque d'amélioration des pratiques d'une entreprise, l'équipe de gestion pourrait décider d'alléger ou vendre sa position.

Il est à noter que l'équipe de gestion ne cherche pas à s'immiscer dans la stratégie de la société.

La politique d'engagement actionnarial de GASPAL GESTION fait l'objet d'une révision annuelle.